

APA

Compte rendu du Conseil administratif du 3 mars 2010

Présents

1. M. Mourad Bekkouri, Président du Conseil
2. M. Sidy Gaye, Administrateur Directeur Général
3. M. Hakim El ghissassi, Administrateur
4. M. Abdallahi Ould mohamedi, Administrateur

11h : Ouverture de la séance par M. Mourad Bekkouri et Adoption de l'ordre du jour.

Points traités dans l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 6 mars 2009 à l'unanimité des présents
2. Rapport du Directeur Général
M. Sidy Gaye, Directeur Général (DR), a exposé les axes principaux du rapport de la société (p4-16 du rapport), les discussions ce sont focalisés sur :

A- Les conditions du travail du personnel de l'APA,

le DG a fait remarqué ce qui suit :

- La contribution des actionnaires dans le compte courant de la société a été réduite de 30 %.
- APA emploie 25 personnes et 76 correspondant répartis sur l'ensemble du continent.
- Au cour des deux dernières années, 15 personnes ont quitté l'APA sans qu'elles soient remplacées (page 42).
- Les 76 correspondants de l'agence accumulent un retard de 4 mois dans le payement des salaires.
- Il a été procédé, sans l'accord du personnel, à une réduction, d'office, de l'ordre de 25% des salaires du personnel de l'agence.
- La révision des salaires n'est pas acceptée par les salariés.

- 17 salariés ont adressé une pétition au DG remettant en cause la révision des salaires.

B – prévision budgétaire

Sidi Gaye demande une participation des actionnaires au compte courant de la société de l'ordre de 50.000 euros mensuelle pour les six prochains mois et une régularisation des dettes. Avec une clarification des responsabilités au sein de l'APA TV

C – APA TV

En réaction à la partie du rapport concernant APA TV, M. Abdellahi, dans un premier temps, a déclaré que APA n'a pas investi dans la télévision. Le matériel mis à la disposition d'APA lui appartient. Il s'est rétracté ensuite pour confirmer que le matériel a été acquis pour le compte de l'APA il y a trois ans, mais faute de marché à Dakar il a été installé à Nouakchott et ensuite envoyé à Paris pour réparation. Le matériel a été rapatrié à Dakar au mois de janvier 2010.

M. Abdellahi a déclaré qu'il est prêt à s'engager pour l'APA TV selon les conditions suivantes :

- Toutes les décisions et les recrutements concernant APA TV doivent être prises par M. Abdellahi
- Le paiement des collaborateurs se fera par les propres ressources d'APA TV
- APA TV et APA photo doivent être rassemblées en une seule entité.
- Cependant selon M. Abdellahi, la rentabilité d'APA TV nécessite un investissement dans 3 ou 4 places sur le continent.

Décisions prises :

L'examen du Budget 2010 a été reporté au 2 avril 2010 MM. Sidi Gaye et Abdellahi présenteront au PCA à cette occasion un budget prévisionnel respectivement pour APA News et APA TV.

3 - Questions diverses

1 - Recapitalisation de APA

Acceptation de la solution d'augmentation du capital pour être en conformité avec les lois locales et rejet de l'introduction de nouveaux actionnaires. Lors de la prochaine réunion M. Sidy Gaye fera des propositions concernant les modalités d'augmentation du capital.

2 – Acquisition d'un siège

M. Sidy Gaye a proposé l'acquisition d'un siège pour APA en contractant un prêt bancaire avec des mensualités qui ne dépasseront pas les frais de la location actuelle. Une avance de 31000 euros est nécessaire, le programme de prêt sera sur 5 ans.

3- Résiliation du contrat de M. Karamba Guirassy.

Les administrateurs ont demandé à M. Sidy Gaye de procéder au licenciement de M. Guirassy qui n'a pas donné satisfaction. M. Sidy Gaye a annoncé que selon les engagements pris, il a une liberté dans le recrutement de ses collaborateurs et que les administrateurs ne doivent pas s'immiscer, et qu'il ne peut pas licencier un collaborateur n'ayant pas commis de fautes. Après discussion il a été décidé que désormais M. Guirassy n'assurera plus la fonction de directeur financier, Il sera rattaché au DG et son salaire ne sera plus au même niveau.

A la fin de la rencontre M. Bekkouri s'est engagé au versement de 50.000 euros sur le compte d'APA pour le mois courant.

La représentante du commissaire au compte a insisté sur l'obligation de régulariser

la situation financière de la société et procéder ainsi à une augmentation du capital pour couvrir les dettes qui dépassent les 2 milliards CFA.

La rencontre a pris fin à 14h05.